

AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

DELIBERATION N° 94. 24 DU 4 NOVEMBRE 1994

**RELATIVE A LA LEVEE DE LA PRESCRIPTION QUADRIENNALE DE LA
COMMUNE DE VARENNES SUR SEINE**

Le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie:

vu la loi n°68.1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics

DELIBERE

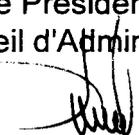
La commune de Varennes sur Seine est relevée de la prescription de ses créances envers l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour la convention 89.2034.

Le Secrétaire
Directeur de l'Agence

Pierre-Frédéric TENIERE-BUCHOT



Le Président
du Conseil d'Administration


Joël THORAVAL